

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 24 MARS 2005

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	60

L'an deux mille cinq

et le : 24 mars

à 18 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Le Comité Syndical du 18 mars 2005 régulièrement convoqué par courrier du 8 mars 2005 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été convoqué pour le 24 mars 2005 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents :

Date de la convocation

19 mars 2005

Date d'affichage

19 mars 2005

Objet de la Délibération

**ADHESION D'UNE
NOUVELLE
COLLECTIVITE AU
SEICE**

ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AU SEICE

Vu la délibération en date du 22 décembre 2004 du Comité Syndical du Syndicat d'Entretien des Installations Communales d'Electricité (S.E.I.C.E.).

Vu la notification de cette délibération d'adhésion d'une nouvelle collectivité par Monsieur le Président dudit Syndicat en date du 4 janvier 2005.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical approuve par 60 voix pour et 0 voix contre, l'adhésion de la commune de WADELINCOURT au Syndicat d'Entretien des Installations Communales d'Electricité (S.E.I.C.E.).

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

VOTE :

POUR : 60

CONTRE : 0

**DELIBERATION
N° 2005/07**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 24 mars 2005

